NATIONS UNIES





Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/26 3 juin 2013

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1 – 5 juillet 2013

PROPOSITION DE PROJET: BURKINA FASO

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Élimination

• Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, seconde tranche)

PNUE/ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Burkina Faso

(I TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (principale), ONUDI

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe l)	Année: 2011	27.93 (tonnes PAO)
---	-------------	--------------------

(III) DERNI PAO)	ÈRES DO		Année: 2012						
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					26,6				26,6

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)											
Référence 2009 - 2010 28.9 Point de départ des réductions globales durables :											
C	ONSOMMATI	ON ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO))									
Déjà approuvée : 10.11 Restante :											

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,5			1,5		1,2		1,0	5,2
	Financement (\$ US)	135 600			142 493		113 000		90 477	481 570
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)				1,2					1,2
	Financement (\$ US)				108 891					108 891

(VI) DONNÉES DU PROJET		2010	2011	2012	2013	201 4	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		n/a	n/a	n/a	28,9	28,9	26,01	26,01	26,01	26,01	26,01	18,79	n/a	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		n/a	n/a	n/a	28,9	28,9	26,01	26,01	26,01	26,01	26,01	18,79	n/a	
Finance-	PNUE	Coûts de projet	120 000	0	0	120 000	0	0	126 100	0	100 000	0	80 068	546,168
ment convenu		Coûts d'appui	15 600	0	0	15 600	0	0	16 393	0	13 000	0	10 409	71 002
(\$US)	ONUDI	Coûts de projet	150 000	0	0	0	0	0	99 900	0	0	0	0	249,900
		Coûts d'appui	13 500	0	0	0	0	0	8 991	0	0	0	0	22 491
Fonds approu		Coûts de projet	270 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270 000
l'ExCom (\$US)	S)	Coûts d'appui	29 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 100
Fonds totaux		Coûts de projet	0	0	0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	120 000
pour approbat réunion (\$US)		Coûts d'appui	0	0	0	15 600	0	0	0	0	0	0	0	15 600

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale

DESCRIPTION DU PROJET

1. En sa qualité d'agence d'exécution principale, le PNUE a soumis à la 70^e réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement du Burkina Faso, une demande de financement pour la seconde tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un coût de 120 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 15 600 \$US pour le PNUE seulement. La soumission comprend un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH, ainsi qu'un plan de mise en œuvre pour la période 2013-2016.

Historique

2. La phase I du PGEH du Burkina Faso a été approuvée par le Comité exécutif à sa 62° réunion en vue de réduire de 35% la consommation de HCFC d'ici 2020 avec une mise en œuvre conjointe par le PNUE et l'ONUDI. Le financement total approuvé en principe était de 796 068 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 93 493 \$US. À cette même réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche de la phase I du PGEH pour un montant total de 299 100 \$US, constitué de 120 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 15 600 \$US pour le PNUE, et de 150 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 13 500 \$US pour l'ONUDI, en vue de la mise en œuvre des deux premières années du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

- 3. Le programme de formation des instructeurs destiné aux agents de douane et d'application de la loi s'est terminé, et le cours de formation aux bonnes pratiques à l'intention des techniciens d'entretien a été lancé, en tenant compte des technologies des hydrocarbures. Le Groupe de gestion des programmes (GGP) a été mis sur pied. Par l'intermédiaire de l'UNO, le Gouvernement du Burkina Faso a travaillé très étroitement avec les experts dont les capacités ont été renforcées durant l'élimination des CFC afin d'assurer les activités de formation. Une série d'équipements fabriqués localement a également été mise à la disposition du centre de formation durant cette période.
- 4. En vue de l'exécution de l'élément investissements par l'ONUDI, un centre de conversion a été retenu pour devenir le principal partenaire de formation des techniciens et un projet de démonstration sur l'utilisation de produits de remplacement pour l'entretien des appareils de réfrigération au Burkina Faso a été établi. L'établissement des spécifications pour le matériel requis, les appels d'offres et l'acquisition du matériel ont eu lieu. Le centre a reçu les outils et matériel prévus et le projet de démonstration de la conversion a débuté. Durant cette période, un certain nombre d'activités de sensibilisation et de vulgarisation ont été lancées, ainsi que la diffusion d'affiches et de vidéos préconisant la protection de la couche d'ozone.
- 5. Le GGP est maintenant opérationnel et appuie l'UNO dans la mise en œuvre des systèmes de permis et de quotas pour les HCFC, ainsi que dans la gestion quotidienne des activités du PGEH, notamment pour l'administration et la coordination avec les agences d'exécution.

Niveau des décaissements de financement

6. Le rapport financier soumis dans le cadre du rapport d'avancement montre que sur les 270 000 \$US approuvés pour la première tranche, 248 700 \$US ont été décaissés (92 %). Le solde, soit 21 300 \$US, sera décaissé en 2013.

Plans annuels pour la seconde tranche du PGEH

- 7. Les principales activités à exécuter entre 2013 et 2016 sont les suivantes:
 - a) La formation de techniciens d'entretien se poursuivra avec six ateliers à organiser en étroite coopération avec l'association de réfrigération dans le pays;
 - b) La formation d'autres agents de douane et d'application de la loi et le renforcement des centres d'excellence pour la réfrigération seront entrepris. Six ateliers sont prévus et des identificateurs de frigorigènes supplémentaires seront fournis;
 - c) Le programme d'incitation pour la reconversion d'appareils de réfrigération sera mis en œuvre;
 - d) Le projet de démonstration sur l'usage de produits de remplacement pour l'adaptation d'équipement, qui est une sous-activité du renforcement des centres d'excellence, sera mené à bien et ses résultats serviront au programme d'adaptation lié au programme d'incitation mis en œuvre par l'ONUDI; et
 - e) Les activités de surveillance du GGP se poursuivront, pour assurer que les buts établis pour la seconde tranche sont atteints.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système de licence opérationnel

8. Conformément à la décision 63/17, le Gouvernement du Burkina Faso a confirmé, dans une communication officielle reçue par le Secrétariat, qu'un système exécutoire de permis et de quotas pour les importations et exportations de HCFC est en place et que ce système est en mesure d'assurer la conformité du pays au calendrier d'élimination des HCFC

Consommation/Niveau de référence des HCFC

9. Tel qu'il est indiqué au Tableau 1, le niveau de référence des HCFC aux fins de conformité a été arrêté à 28,9 tonnes PAO, calculé sur la base de la consommation réelle indiquée au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2009 et 2010. Ce niveau dépasse de 1,11 tonnes PAO celui de 27,79 tonnes PAO prévu lors de l'approbation du PGEH du Burkina Faso à la 62^e réunion. Le point de départ sera donc modifié en fonction du niveau de référence établi, sans aucune incidence sur le financement.

Tableau 1: Consommation de HCFC au Burkina Faso

	Données de	l'Article 7
Année	HCFC-22 (en mt)	HCFC-22 (en tonnes PAO)
2009	486	26,7
2010	564,25	31,0
2011	507,75	27,93
Référence	525,13	28,9

Examen du rapport d'avancement de 2011-2012

- 10. En examinant le rapport d'avancement, le Secrétariat a constaté que, si les activités ont pris fin, aucun détail n'a été donné sur le nombre d'ateliers tenus ni sur le nombre d'agents formés, et il a demandé au PNUE de fournir ces renseignements. Il a également demandé des informations sur les trousses d'outils distribuées aux techniciens, ainsi que sur le nombre d'identificateurs de frigorigènes fournis dans le cadre de la formation des agents de douane. Le PNUE a donné les renseignements demandés, ainsi qu'une liste des ateliers de formation organisés et le nombre de participants. Il a aussi indiqué que 12 identificateurs de frigorigène ont été achetés, dont 10 ont été distribués, les deux autres étant conservés pour le programme de formation.
- 11. Le Secrétariat a en outre demandé au PNUE une mise à jour sur l'élément de projet mis en œuvre par l'ONUDI concernant le renforcement des centres d'excellence et les mesures d'incitation pour la reconversion du matériel de réfrigération. Il a demandé en particulier plus de détails sur l'avancement du projet de démonstration sur l'adaptation du matériel pour résoudre les problèmes techniques et de sécurité liés à l'usage de produits de remplacement potentiels.
- 12. Le PNUE a répondu pour l'ONUDI, indiquant que le projet de démonstration a débuté en mars 2012, et s'est concentré sur l'usage d'hydrocarbures (gaz propane) comme solution de rechange pour l'adaptation. Les résultats des premiers travaux du projet font actuellement l'objet de compilation et d'analyse et seront prêts avant la fin de 2013. Le PNUE a également répondu de façon satisfaisante aux autres questions techniques soulevées par le Secrétariat et a révisé en conséquence son rapport d'avancement.
- 13. Le Secrétariat a demandé que le PNUE confirme que le rapport financier soumis indique des décaissements au pays bénéficiaire. Il prend note du taux élevé de décaissement (plus de 90 %) et demande s'il s'agissait d'avances en espèces versées au pays ou de dépenses réelles. Le PNUE a expliqué que, dans le cas de cet élément, les décaissements s'effectuaient dans le cadre d'un accord de financement à petite échelle conclu avec le pays et que les soldes seront versés une fois les activités restantes terminées. Le PNUE a également apporté d'autres détails, en tenant compte des observations du Secrétariat.

Plan de travail 2013-2016

14. Ayant examiné le plan de travail soumis conjointement par le PNUE et l'ONUDI, le Secrétariat a demandé au PNUE d'indiquer des cibles quantitatives pour les activités proposées (niveau de formation assurée, nombre de stagiaires, etc.). Il a en outre demandé au PNUE de veiller à ce que les activités de la tranche précédente et les soldes de financement soient totalement pris en compte dans le plan de travail actuel, puisqu'elles seront mises en œuvre en même temps. Le plan de travail en question a été révisé et soumis au Secrétariat.

Révision de l'accord du PGEH

15. La Phase I du PGEH du Burkina Faso a été approuvée avant l'établissement du niveau de référence des HCFC aux fins de conformité. C'est pourquoi, en approuvant le PGEH, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat, entre autres, de mettre à jour l'Appendice 2-A de l'accord, afin d'inclure les niveaux de consommation maximale autorisée, et de notifier en conséquence le Comité des niveaux résultants (décision 62/48 d)). Les paragraphes pertinents de l'accord ont été mis à jour, en fonction des données communiquée par le Gouvernement du Burkina Faso au titre de l'Article 7 et de son calendrier d'élimination révisé, un nouveau paragraphe étant ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplace

celui qui a été conclu à la 62^e réunion, comme il est indiqué à l'Annexe I au présent document. Le texte intégral de l'accord révisé sera ajouté en appendice au rapport final de la 70^e réunion.

RECOMMANDATION

- 16. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif:
 - a) Prenne note du rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Burkina Faso;
 - b) Note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour le paragraphe 1 des Appendices 1-A et 2-A de l'accord conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Comité exécutif, sur la base du niveau de référence établi pour les HCFC aux fins de conformité, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplace celui qui a été conclu à la 62^e réunion, tel qu'il figure à l'Annexe I au présent document; et
 - c) Qu'il note par ailleurs que le point de départ révisé aux fins de réduction globale soutenue de la consommation de HCFC était de 28,9 tonnes PAO, calculée sur la base des niveaux de consommation de 26,7 tonnes PAO et de 31 tonnes PAO indiqués respectivement pour 2009 et 2010, en vertu de l'Article du Protocole de Montréal.
- 17. Le Secrétariat du Fonds recommande par ailleurs l'approbation globale de la seconde tranche de la phase I du PGEH pour le Burkina Faso, et le plan de mise en œuvre correspondant pour 2013-2016, avec des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué ci-après:

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, seconde	120 000	15 600	PNUE
	tranche)			

Annexe I

TEXTE A INCLURE DANS LE PROJET D'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDRUROFLUORUROCARBONES

(Les changements importants sont indiqués en gras pour plus de clarté)

- 1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement du Burkina Faso (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone indiquées à l'appendice 1-A (les « Substances ») à un niveau durable de **18,79** tonnes PAO avant le 1^{er} janvier 2020, conformément au calendrier du Protocole de Montréal.
- 2. Le présent accord mis à jour remplace l'accord conclu entre le gouvernement du Burkino Faso et le Comité exécutif à la 62^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICES

APPENDICE 1-A: LES SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	С	I	28,9

APPENDICE 2-A: LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

T.	D/. 11	2010	2011	2012	2012	2011	2015	2016	2015	2010	2010	2020	70. 4.1
Ligne	Détails	2010	2011	2012	2013		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des	S.o.	S.o.	S.o.	28,9	28,9	26,01	26,01	26,01	26,01	26,01	18,79	S.o.
	substances du Groupe I de												
	l'annexe C du Protocole de												
	Montréal (tonnes PAO)												
1.2	Consommation totale	S.o.	S.o.	S.o.	28,9	28,9	26,01	26,01	26,01	26,01	26,01	18,79	S.o.
	maximum permise des												
	substances du Groupe I de												
	l'annexe C (tonnes PAO)												
2.1	Financement convenu pour	120.000	0	0	120.000	0	0	126.100	0	100.000	0	80.068	546.168
	l'agence principale (PNUE)												
	(\$US)												
2.2	Coûts d'appui pour l'agence	15.600	0	0	15.600	0	0	16.393	0	13.000	0	10.409	71.002
	principale (\$US)												
2.3	Financement convenu pour	150.000	0	0	0		0	99.900	0	0	0	0	249.900
	l'agence de coopération												
	(ONUDI) (\$US)												
2.4	Coûts d'appui pour l'agence	13.500	0	0	0	0	0	8.991	0	0	0	0	22.491
	de coopération (\$US)												
3.1	Total du financement convenu	270.000	0	0	120.000	0	0	226.000	0	100.000	0	80.068	796.068
	(\$US)												
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	29.100	0	0	15.600	0	0	25.384	0	13.000	0	10.409	93.493
3.3	Total des coûts convenus	299.100	0	0	135.600	0	0	251.384	0	113.000	0	90.477	889.561
	(\$US)												
4.1.1	Élimination complète de HCFC	2-22à réalise	er en vei	tu de l'	Accord (to	onnes l	PAO)	•					10,11
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réal	iser dans le	cadre de	projets	approuvé	és préc	édemn	nent (tonn	es PAC))			0,0
4.1.3	Consommation restante admiss	ible de HCF	C-22										18,79
